



REPUBLIQUE LIBANAISE
Ministère de l'Intérieur et des Municipalités
Direction Générale
Des Affaires Politiques et des Réfugiés

No : 4249/4/2010

ATTESTATION

Suite à la demande présentée par l'association nommée: « Association pour la Protection du Jabal Moussa » titulaire du bulletin d'avis no. 134/ad en date du 25/5/2007, siège central : Baabda, et inscrite à la Direction Générale Des Affaires Politiques et des Réfugiés sous le no : 4249/4 en date du 4/2/2010,

Et en référence au dossier appartenant à l'association susmentionnée, et conservé au département concerné, il s'est avéré que :

L'association a présenté le procès-verbal des élections du conseil d'administration daté le 14/6/2008, qui a été inscrit sous le no. 2968/4 en date du 29/1/2009. Il s'est avéré que le conseil d'administration est constitué des personnes dont les noms sont les suivants :

Pierre Joseph DOUMET	Président
Armand Youssef ZOUËIN	Vice président et comptable
Salah Edouard HONEIN	Secrétaire
César Farid ABI KHALIL	Trésorier
Nabil Moussa DE FREIGE	Membre

Cette attestation est valide jusqu'au 31/12/2010 – trente et un décembre deux mille dix – sauf autres informations disponibles sur ce sujet jusqu'à la date mentionnée.

Beyrouth, le 6 mars 2010.

Le Directeur Général des Affaires Politiques et des Réfugiés par intérim, l'ingénieur Nicolas AL HABRE, brigadier général (signature et cachet)

Copie conforme délivrée le 17 mars 2010.
Mounir TORBEY (signature et cachet)

Traduction honnêtement conforme au document ci-joint.

LILIANE CHERFAN
TRADUCTRICE ASSERMENTEE

